

Conseil en prévention des Risques Psychosociaux

Assistance à l'ingénierie de projet et appui expert

Les RPS, De quoi parle-t-on ?

Les RPS ne se limitent pas à la seule notion de stress mais font référence à l'ensemble des formes de mal-être (fatigue, stress, burn-out...) pouvant prendre leur source au niveau de l'environnement professionnel (organisation, management de structure et d'équipe...). Sous l'expression RPS, on apprécie ainsi les risques qui peuvent mettre en jeu l'intégrité physique et la santé mentale des salariés ; éléments impactant de fait, le bon fonctionnement des structures et la qualité de vie au travail.

Notre structure

Expériences :

Nous accompagnons depuis 1991, des structures privées, publiques et assimilées, sur l'ensemble du processus de l'emploi : recrutement, gestion des carrières, ingénierie de formation, conseil en organisation, restructuration. Ces compétences nous ont ainsi conduit à intervenir à différents moments de la vie professionnelle du salarié et des organisations (contexte de recentrage sur le cœur de métier, redéploiement d'effectifs, suractivité...).

Plus spécifiquement, à travers nos actions sur le champ de la santé au travail, nous sensibilisons et accompagnons des structures dans la définition et la mise en œuvre de démarches de prévention des risques psychosociaux (RPS).

Ressources :

Notre équipe regroupe des consultants expérimentés pour vous accompagner dans votre démarche de prévention et adapter l'intervention au vu du contexte et des objectifs (Psychologue du travail et Consultant en Management des RH, Intervenant sur le champ de la santé au travail et de la conduite du changement).

Qualifications :

- Habilitation IPRP compétence organisationnelle par la CARSAT, OPPBTP et l'ANACT.
- Consultants membres du Réseau des Intervenants respectant le Référentiel Régional sur les Risques Psychosociaux (I3R) piloté par la DIRECCTE, la CARSAT et l'ANACT (région PACA).
- Certification professionnelle OPQCM en Conseil en Ressources Humaines.

Enjeux de la prévention :

Répondant à l'obligation légale de prévention des risques, la prise en compte du stress professionnel représente un enjeu majeur pour les organisations désirant prévenir les situations de mal-être au travail et mener une démarche d'anticipation sur les facteurs de risques psychosociaux.

Promouvoir la santé et le bien-être des collaborateurs constitue un levier de développement durable (économique, social...); démarche s'appuyant sur des partenaires spécifiques (IRP, acteurs de la santé, consultant spécialisé...).

Offre de services :

Ingénierie d'une démarche de prévention :

- Mise en œuvre d'indicateurs d'évaluation et de suivi.
- Appui à la mise en place d'un comité de pilotage sur les RPS.
- Réalisation d'un diagnostic de prévention des RPS.
- Assistance à l'élaboration d'un plan d'actions et d'intégration des RPS dans le document unique.

Sensibilisation et formation à la prévention :

- Approche pratique des RPS.
- Intégration des RPS dans le management d'équipe.
- Faire face à la violence et à l'agressivité en condition de travail.
- Améliorer sa gestion du stress au travail.

Nos coordonnées :

FRAISSINET & Associés

Lyon : 42 rue de la Bannière - 69003

☎ 04 37 48 08 83 ☎ 04 78 71 75 68

Marseille : 54 Allée Turcat Méry - 13008

☎ 04 96 10 04 10 ☎ 04 91 53 07 06

✉ conseil-rh@fraissinet.fr 🌐 www.fraissinet.fr

